



Communiqué de presse

L'eau de Tridaine appartient à l'Abbaye Notre-Dame de Saint-Remy

Rochefort, le 23 décembre 2016. – La nouvelle demande de permis introduite par Lhoist ne change rien par rapport aux demandes précédentes: l'eau de Tridaine appartient à l'Abbaye Notre-Dame de Saint-Remy de Rochefort. La demande de Lhoist passe outre les droits civils de l'Abbaye, propriétaire de l'eau en vertu d'un acte de partage de 1833, confirmé par jugement en 1937, et surtout balaye l'engagement pris par cette même société, de ne jamais risquer porter préjudice à Tridaine. Dès lors, comment lui faire confiance pour l'avenir ?

L'Abbaye ne peut accepter la mise en place des tests de pompage. Ces tests risquent déjà de compromettre irréversiblement les qualités de cette eau. En effet, il est impossible de prévoir à long terme les propriétés de l'eau qui sera pompée. Prétendre le contraire, c'est mentir.

Concernant, l'eau utilisée pour la fabrication de la bière. Tridaine est la seule source d'eau utilisée pour produire la bière de Rochefort. Il y a quelques semaines, l'Abbaye s'est vue contrainte de renoncer au puits de Neuville : la brasserie va s'agrandir et le puits ne pouvait plus être utilisé (un périmètre de sécurité doit être respecté et l'agrandissement de la brasserie ne permettrait pas de respecter ce périmètre). L'Abbaye a obtenu un permis pour un nouveau puits de captage qui ne permet l'utilisation de l'eau que pour le lavage des bouteilles.

«Lhoist doit trouver une solution pour 2022, déclare-t-elle, mais toute carrière a toujours une fin de vie. Les ressources naturelles que Lhoist exploite ne sont pas renouvelables. Il s'agit de sa responsabilité et non de l'Abbaye Notre-Dame de Saint-Remy de Rochefort de prévoir les conséquences de la fin de l'exploitation. Nous continuerons à nous battre pour sauver la source Tridaine. Tous les recours contre ce projet seront utilisés.», ajoute Frère Jean-Paul de l'Abbaye Notre-Dame de Saint-Remy.